

**DOSSIER :****Une nouvelle politique pour le cheval****Dimension régionale de la politique pour le cheval et décentralisation**

Pour M. GAYMARD, ministre chargé de l'agriculture et des affaires rurales, "le cheval contribue à l'attractivité et au dynamisme des territoires ruraux et la politique que l'Etat conduit en sa faveur doit pleinement intégrer cette dimension régionale... La politique de l'Etat doit donc être déclinée au plus près des besoins des acteurs locaux. C'est l'objet des schémas de développement régionaux de la filière". C'est dans le cadre des Commissions consultatives régionales d'orientation du cheval (C.C.R.O.C.) que la concertation nécessaire à leur mise en place doit être rapidement organisée. "Ces schémas régionaux devront notamment permettre d'assurer la cohérence et la synergie entre les actions de l'Etat et celles des collectivités territoriales". Par ailleurs, la loi organique n° 2003-704 du 1er août 2003 (J.O. du 2 août 2003) autorise le recours, pour ces collectivités territoriales, à des expérimentations dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, en matière de décentralisation et en fixe les modalités. C'est ainsi que le Comité interministériel d'aménagement du territoire (C.I.A.D.T.) du 3 septembre a validé "le principe d'une décentralisation expérimentale en Basse-Normandie de l'établissement public Les Haras nationaux". Le ministre de l'agriculture entend ainsi "offrir la possibilité d'expérimenter des formules de décentralisation des Haras nationaux pour mieux répondre aux besoins qui s'expriment dans les régions". Ces expérimentations "doivent s'inscrire dans le cadre des schémas de développement régionaux et prévoir la mise en œuvre de pôles hippiques et l'ouverture des Haras au public. De leur côté, les collectivités territoriales pourront contribuer à l'organisation des manifestations équestres, à l'entretien des infrastructures et à la valorisation du patrimoine".

E. ROSSIER

Le 29 juillet dernier, dans le cadre du Haras national du Pin, trois ministres, Hervé GAYMARD, chargé de l'agriculture et des affaires rurales, Alain LAMBERT, ministre du budget et Jean-François LAMOUR, ministre des sports, ont présenté les grands axes d'une nouvelle politique pour le cheval et les activités hippiques.

Ceux-ci sont au nombre de trois :

**Reconnaître le secteur économique du cheval comme une activité agricole; en adapter la fiscalité; conforter les structures équestres et croiser les métiers des mondes sportif et agricole.**

Pour le ministre de l'agriculture, M. Hervé GAYMARD, le cheval présente de multiples atouts. "Porteur d'une image positive, [il] exprime parfaitement les valeurs ancrées dans nos terroirs, les savoir-faire des métiers artisanaux et la beauté en faveur d'un patrimoine culturel qui a traversé l'histoire... Indissociable du monde agricole, le cheval participe également à la diversité des exploitations et à la préservation de l'environnement". En conséquence, le ministre entend lui réserver une place importante dans le projet de loi sur le développement des territoires ruraux. Ainsi, il souhaite que "les nombreux métiers liés à la valorisation du cheval (...) soient pleinement reconnus comme partie intégrante de notre agriculture et de la ruralité".

Pour M. Alain LAMBERT, ministre du budget, "il convient de faire de la filière française du cheval l'une des meilleures du monde et de reconnaître à cette filière l'importance qui est la sienne dans l'économie française". Il s'agit donc d'offrir l'environnement économique le plus favorable au développement de l'activité du cheval. Cela passe par l'adoption d'un statut uniforme pour la filière... et par la reconnaissance que le cheval est un animal par nature agricole".

C'est ainsi que le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, adopté au Conseil des ministres le 3 septembre et qui devrait être débattu au Parlement début 2004, prévoit l'harmonisation du statut des entreprises équestres, actuellement soumises à des régimes différents sur les plans social, fiscal, économique. Cette complexité est source d'incompréhension et d'insécurité. Les courses et les compétitions équestres

sont des épreuves zootechniques qui permettent de sélectionner les futurs reproducteurs et de tester leurs produits. Pour cela, le choix du statut agricole comme statut unique pour l'ensemble des activités de valorisation des équidés semble légitime.

C'est l'objet de la proposition de modification de l'article L 311-1 du Code rural, permettant d'élargir la définition de l'activité agricole aux "activités de préparation, d'entraînement et d'exploitation des équidés domestiques dans des activités autres que celles du spectacle".

Sur le plan fiscal, M. LAMBERT souhaite que "les centres équestres, les éleveurs exploitant un domaine agricole, les entraîneurs (avec ou sans sol), les dresseurs basculent tous en bénéficiaires agricoles sur l'ensemble de leurs activités... Ce passage en bénéficiaires agricoles permettra l'accès à des règles d'assiette favorables et à des avantages en matière d'impôts locaux".

Ainsi, dans ce même projet de loi, l'article 63 du Code général des impôts devrait être modifié pour considérer "comme bénéficiaires de l'exploitation agricole les revenus qui proviennent des activités de préparation, d'entraînement et d'exploitation des équidés domestiques à l'exclusion de ceux provenant des activités du spectacle".

Les activités des centres équestres et les entreprises de valorisation des chevaux se verront donc appliquer au taux de T.V.A. réduit à 5,5 %. Parallèlement, le régime fiscal et applicable aux syndicats d'établissements sera simplifié et rendu plus incitatif et des conditions d'inscription en immobilisation plus favorables seront retenues pour les jeunes chevaux de course.

Dans le domaine des formations, les ministres de l'agriculture et des sports ont également annoncé des dispositions devant établir une correspondance et une homologation entre les titres, diplômes et formations de l'agriculture et ceux des sports. A cet effet, MM. Hervé GAYMARD et Jean-François LAMOUR ont signé ce même 29 juillet une convention cadre visant à favoriser la pluriactivité grâce à une offre cohérente de formation (voir rubrique officielle).

E. ROSSIER

### Les Haras nationaux, moteurs de l'action gouvernementale pour la filière cheval et le monde rural

Les Haras nationaux ont reçu pour mission de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans les domaines de l'identification, de l'amélioration génétique et du développement "Au-delà de ces missions d'intérêt général, souligne M. H. GAYMARD, il doit développer des actions concertées au profit de l'ensemble du secteur.

C'est tout le sens de l'engagement qu'a pris l'Etat en concluant un contrat d'objectifs avec l'établissement public Les Haras nationaux: mobiliser les expertises, mieux soutenir la production, la valorisation et la promotion et insérer ces actions de développement dans des politiques régionales renouvelées.

Les Haras nationaux ont ainsi signé le 29 juillet 2003 avec l'Etat un contrat d'objectifs pour la période 2004-2008. Les signataires étaient M. Hervé GAYMARD, Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, M. Alain LAMBERT, Ministre délégué au Budget et à la réforme budgétaire, M. Jean LESNE, Président des Haras nationaux et M<sup>me</sup> Emmanuelle BOUR, Directrice générale des Haras nationaux. Autour d'un engagement financier pluriannuel de l'Etat, une dotation annuelle constante de 45,5 millions d'euros, le contrat d'objectifs conforte la mission des Haras nationaux d'être l'acteur public de la cohésion et du développement économique de la filière cheval sur l'ensemble du territoire.

Ce contrat d'objectifs s'articule autour de trois points centraux qui renforcent Les Haras nationaux dans leur ambition de constituer une véritable agence publique de développement au service de tous les acteurs de la filière cheval.

■ **En rénovant les modes d'intervention** des Haras nationaux, le contrat d'objectifs réaffirme leur vocation à travailler dans un état d'esprit de prestataire de services pour leurs différents partenaires que sont l'Etat, les collectivités locales de plus en plus intéressées par des projets liés au cheval et les organisations socioprofessionnelles responsables et parties prenantes au Conseil d'administration de l'établissement ainsi que l'ensemble des utili-

sateurs du cheval en France.

■ **En réaffirmant la mission d'expertise** des Haras nationaux au sein de la filière cheval, le contrat d'objectifs reconnaît leur rôle dans la structuration et la cohésion de la filière.

■ **En positionnant l'établissement public** en tant qu'acteur du développement local, le contrat d'objectifs témoigne de la volonté de l'Etat de voir Les Haras en région devenir des pôles de compétence et d'expertise de proximité pour un développement équilibré des territoires. "La signature de ce contrat d'objectifs constitue pour nous une étape historique ainsi qu'une véritable reconnaissance de notre utilité de service public pour le cheval. Elle traduit un engagement fort de l'Etat pour faire des Haras nationaux un soutien indispensable de la politique en faveur du développement économique de la filière cheval et plus largement du monde rural" a déclaré Emmanuelle BOUR, à l'issue de la signature de ce contrat.

Pour Alain LAMBERT, ce contrat d'objectifs est "un acte de confiance que nous plaçons dans la capacité de l'établissement public à s'organiser autour d'une coopération féconde entre missions de service public et activités du secteur concurrentiel".

Il illustre également la volonté du gouvernement de marquer son ambition pour le cheval français et de moderniser l'outil de service public.

Dans le prolongement de ce contrat d'objectifs et pour adapter cet établissement à ces missions, le Conseil d'administration des Haras nationaux, réuni le 30 octobre, a validé les grands axes stratégiques de l'établissement pour les prochaines années en précisant la raison d'être et le positionnement. Le texte adopté par le conseil figure ci-après:

"Axes stratégiques adoptés par le Conseil d'administration le 30 octobre 2003:

L'établissement public administratif Les Haras nationaux a été créé le 2 juillet 1999 par décret pour "promouvoir et développer l'élevage des équidés et les activités liées au cheval en partenariat notamment avec les organisations socioprofessionnelles, les collectivités locales

et les associations".

Cette mission est précisée par le contrat d'objectifs 2004/2008 qui fait partie d'une série de mesures gouvernementales visant à reconnaître à la filière cheval sa dimension économique et sociale et son rôle dans l'aménagement du territoire.

Le conseil d'administration se prononce sur les axes stratégiques de l'établissement à moyen terme autour desquels la nouvelle identité des Haras nationaux doit se construire.

La raison d'être des Haras nationaux est de promouvoir durablement la filière hippique dans notre société en créant de la cohésion, du progrès, de la valeur économique et culturelle.

Le positionnement des Haras nationaux est celui d'un opérateur public, prestataire de services, destinés à l'ensemble des acteurs du développement territorial et de la filière cheval, à la demande de l'Etat, des organisations socioprofessionnelles et des collectivités territoriales.

Les Haras nationaux mettent en valeur la politique publique. Ils seront jugés sur leur contribution à la structuration de la filière, à l'augmentation de sa capacité de développement, à l'insertion du cheval dans des projets de développement local que chaque territoire est appelé à concevoir.

Les Haras nationaux ont l'ambition d'être un des moteurs de la modernisation du service public et ont l'obligation d'améliorer leur efficacité et d'augmenter leurs ressources propres.

C'est dans cette perspective que sera recherchée la meilleure valorisation du capital public que constituent les Haras:

- Un capital d'expertise (recherche, formation, conseils, études) sur le cheval et ses activités, étendu à la connaissance socio-économique,
- Un capital génétique et de savoir-faire d'appui technique à l'élevage au contact du terrain,
- Des structures pouvant héberger et gérer des projets de promotion (économique ou culturelle) du cheval et des territoires issus de partenariat avec la filière et les collectivités.

## DOSSIER : Une nouvelle politique pour le cheval

L'organisation territoriale actuelle doit être revue pour atteindre ces nouveaux objectifs:

- La notion de station de monte évolue vers la station multiservices où les agents de développement offrent les services de l'étalonnage, de l'identification et des services d'appui technique adaptés à la demande locale,
- La nature du dépôt d'étalons évolue vers celle de site à vocation particulière (pôle culturel, touristique, économique...) à la mesure de l'intérêt qu'il suscite auprès des autres partenaires socioprofessionnels et collectivités,
- la mission d'animation régionale du dépôt devient celle d'une antenne d'expertise régionale, animatrice d'une "maison du cheval" rassemblant

les organismes concernés par le développement du cheval en région.

Le nouveau schéma territorial de l'établissement sera construit à partir de principes homogènes de fonctionnement de ces différentes unités et des moyens prévus au contrat d'objectifs. Il sera adapté à la diversité des territoires.

La cohérence de l'établissement repose sur son réseau d'expertise (spécialistes, généralistes). Sa vocation est de développer, valoriser, diffuser la connaissance. Il est à l'origine de la capacité d'innovation, du dynamisme et de l'ouverture vers l'extérieur des Haras nationaux.

Une condition de succès de cette évolution sera une nouvelle "culture d'entreprise" forte et ouverte qui permet la

cohésion sociale et constitue un facteur de performance durable".

Sur la base de ces grands axes, l'établissement travaille à une nouvelle organisation pour mieux valoriser le capital public des Haras nationaux, s'adapter à ces nouveaux enjeux, contribuer efficacement à la mise en œuvre de la nouvelle politique pour le cheval et pour les activités hippiques.

L'ensemble de ces mesures marque un tournant décisif pour rendre la filière hippique française performante, bien implantée au plan local, dynamique au plan national et l'une des meilleures du monde au plan national.

E. ROSSIER

### Le cheval, acteur du développement local, au risque de l'aménagement des territoires

Un retour au territoire depuis 1997, complétant les actions "filiales"

Des Conseils des chevaux destinés à créer des synergies entre toutes les activités hippiques et à leur permettre d'atteindre une masse critique à l'échelle régionale ont été créés en 1997, à partir d'une initiative de la Basse-Normandie dans le cadre de sa politique territoriale.

L'Etat, quant à lui, a décidé en 1999 de donner un axe "développement local" à sa politique du cheval. Trois décrets ont constitué à cette époque un ensemble réglementaire cohérent en application de cette politique:

- organisation du ministère chargé de l'agriculture créant une sous-direction du cheval au sein de la direction de l'espace rural et de la forêt,
- institution des commissions consultatives régionales d'orientation du cheval (C.C.R.O.C.),
- création de l'établissement public administratif "Les Haras nationaux" qui, dans son article 2, vise "les activités liées au cheval", ce qui constitue un champ plus vaste que les "activités hippiques" et un partenariat avec les collectivités territoriales.

En 2000, les Conseils des chevaux se sont regroupés dans une Fédération nationale des conseils des chevaux et des équidés de France (F.C.C.) afin de donner une

force supplémentaire à leur démarche.

En 2003, l'Etat a accentué les orientations de 1999 en créant une Direction générale de la forêt et des affaires rurales (D.G.F.A.R.), intégrant la sous-direction du cheval, au sein du ministère chargé désormais de l'agriculture et des affaires rurales.

Cette direction générale a reçu mission d'élaborer un avant projet de loi de développement des territoires ruraux en vue d'un examen au Parlement en 2004. Elle a reçu une commande politique de prêter particulièrement attention aux activités hippiques et de proposer des mesures en vue de les développer; elles sont considérées, en effet, comme facteur d'emploi diffus, d'attractivité des territoires et de leur valorisation patrimoniale et sportive, de lien ville-campagne, de bonne gestion environnementale de l'espace intégrant le souci de la biodiversité, de diversification (notamment vers les activités tertiaires) et de production non alimentaire de l'agriculture...

Parallèlement, un contrat d'objectifs pluriannuels entre l'Etat et Les Haras nationaux était préparé en cohérence avec cette politique; un important volet spécifique "développement local" a été prévu, mentionnant le rôle des collectivités territoriales - notamment les régions - pour la définition du contenu

et des financements.

Ce contrat d'objectifs a été signé solennellement au Haras du Pin en juillet dernier en présence de trois ministres chargés respectivement de l'agriculture et des affaires rurales, du budget, des sports.

A cette occasion, ces ministres ont présenté la nouvelle politique du gouvernement pour les territoires ruraux, intégrant les activités liées au cheval, ainsi que les mesures, en particulier fiscales et sociales, proposées au législateur.

Ils ont également évoqué le projet de loi de décentralisation et le futur rôle des régions en matière économique (notamment à destination des petites et moyennes entreprises) ainsi qu'en matière touristique et culturelle; toutes ces activités constituent en effet l'armature d'un développement local ancré à la spécificité, au savoir-faire et à l'image de chaque territoire.

Ils ont, à cet égard, rappelé l'ouverture du gouvernement à des demandes d'expérimentation qui lui seraient adressées concernant les activités liées au cheval en application de la nouvelle loi de décentralisation projetée.

C'est ainsi que le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 3 septembre 2003 a pris acte d'une telle proposition émanant de la

région Basse-Normandie. Cette proposition cible, dans un objectif de développement local, ce qui pourrait être mieux fait que maintenant par les Haras nationaux grâce à un transfert au profit de la région de leur responsabilité de propriétaire foncier.

Les contours de cette expérimentation qui, en tant que telle, doit être exemplaire et reproductible, seront définis pour la fin de l'année 2003.

Rappelons, pour donner un tableau explicatif complet, que la volonté croissante d'une appropriation des politiques de développement territorial par les acteurs locaux, à l'échelle régionale, a du sens comme contre poids de l'influence grandissante dans ce domaine de l'Union européenne: deuxième pilier de la politique agricole commune (développement rural), mise en œuvre des fonds structurels, programmes d'initiative communautaire...

### 2003 : une année charnière vers l'insertion dans les politiques régionales

Acteurs de cette évolution, les Conseils des chevaux ont voulu participer aux réflexions préliminaires des lois en préparation et du contrat d'objectifs des Haras nationaux.

Ils veulent s'exprimer auprès des parlementaires qui auront à voter prochainement les lois afférentes à la décentralisation et au développement des territoires ruraux et se préparent, à cet effet, à leur adresser "un manifeste" pour une application ambitieuse des volontés politiques française et européenne d'aménagement du territoire.

Ils ont organisé à cette fin, avec le concours des Haras nationaux, au printemps 2003, quatre assises interrégionales réunissant des élus, des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales, des socioprofessionnels de l'élevage et des utilisations du cheval,

- le 30 avril à Niort
- le 16 mai à Châtillon sur Chalaronne près de Bourg-en-Bresse
- le 20 mai au Mont-Saint-Michel
- le 26 juin à Reims.

L'objectif de ces rencontres était triple:

- susciter une prise de conscience de l'opportunité d'un profond change-

ment de procédures pour obtenir des pouvoirs publics un appui au développement des activités hippiques,

- une concertation en vue de nuancer et d'enrichir un avant projet de "manifeste" préalablement structuré, et de lui donner du relief; ce document a pour ambition de mettre en perspective les différents leviers attendus de l'Etat, de l'Europe et des collectivités territoriales pour que les activités hippiques puissent effectivement apporter une contribution à leurs politiques publiques,
- faire en sorte que chacun puisse s'approprier cette stratégie au sein de la fédération nationale des Conseils des chevaux.

Sur le premier point, les échanges ont mis en évidence deux aspects d'une nouvelle donne:

- plus que la demande "d'une" politique du cheval, il devient opportun d'inscrire le cheval dans "des" politiques publiques, en montrant qu'il peut leur donner du contenu concret (agriculture, environnement, développement rural, emploi diffus, équilibre des banlieues, prétexte à des contacts internationaux...).

Il y a eu à cet égard des interventions très remarquées: ainsi Madame LAURENT, conseillère régionale de Champagne-Ardenne s'est exprimée à Reims au lendemain d'un compromis européen sur la politique agricole commune; elle a montré la brèche qui s'offrait au cheval dans un contexte agricole bouleversé; des représentants de l'Etat en région Rhône-Alpes ont montré que la nécessaire "ligne budgétaire cheval" avait tendance à diminuer et qu'en même temps le nombre de lignes budgétaires sur lesquelles on pouvait imputer des "actions cheval" augmentait, tant il y a désormais dans ce domaine, des réponses à des attentes multiples de la société; un conseiller général à Niort a dit "nous ne demandons pas mieux que de vous encourager, mais aidez-nous à construire un argumentaire qui mette l'accent non pas sur le cheval, mais sur les services qu'il peut rendre"; ont été mis en évidence le rôle du cheval en Pays de Loire pour renforcer une image d'excellence de la région, son rôle en Ile de France confrontée aux problèmes humains des banlieues, son rôle pour augmenter encore l'attractivité des stations alpines...; le président du Conseil

régional de Champagne-Ardenne a parlé de l'importance culturelle du cheval ardennais pour équilibrer la notoriété des deux noms propres couplés dans l'appellation de sa région...

Au-delà d'une aide des pouvoirs publics pour ce qui est collectif dans le processus de production fondé sur une sélection régulée et performante, les acteurs du monde du cheval posent des problèmes d'entrepreneurs et plus généralement "d'entrepreneurs":

- problèmes fiscaux et sociaux dans un contexte de concurrence sur le marché européen, voire mondial, sans cesse évoqués dans les quatre rencontres;
- problèmes d'accès au foncier, pour des entrepreneurs polyactifs, soulignés à Niort;
- problèmes de commercialisation et d'organisation en conséquence surtout cités au Mont-Saint-Michel et dans l'Ain;
- intérêt partout admis de décloisonner les races et les disciplines, compte tenu de tout ce qu'elles offrent en commun et de la nécessité politique de parler d'une seule voix, en reconnaissant que c'est plus facile et plus réaliste d'être écouté au niveau régional qu'au niveau national.

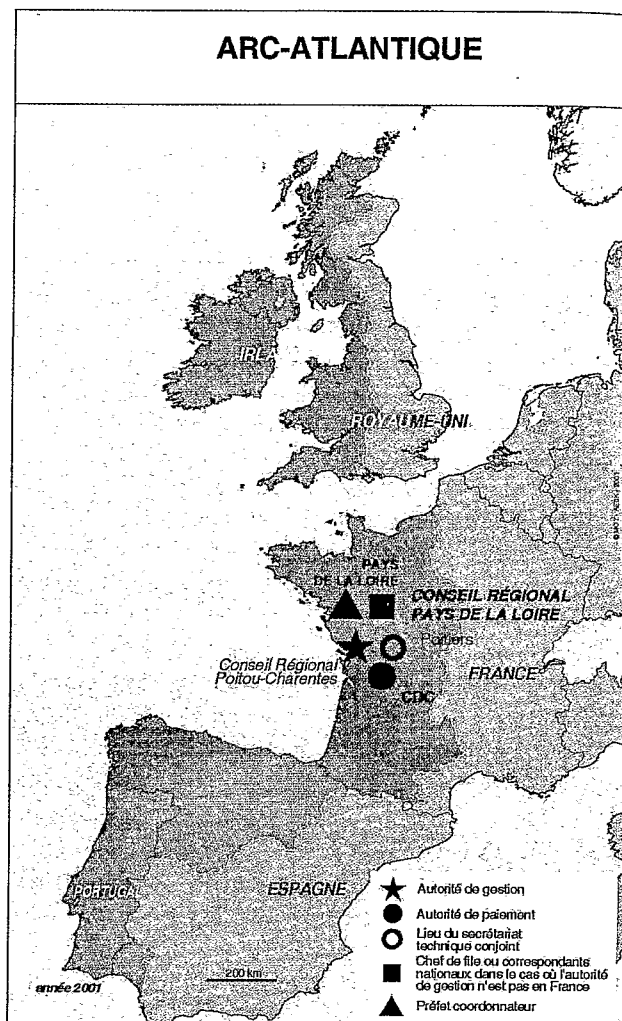
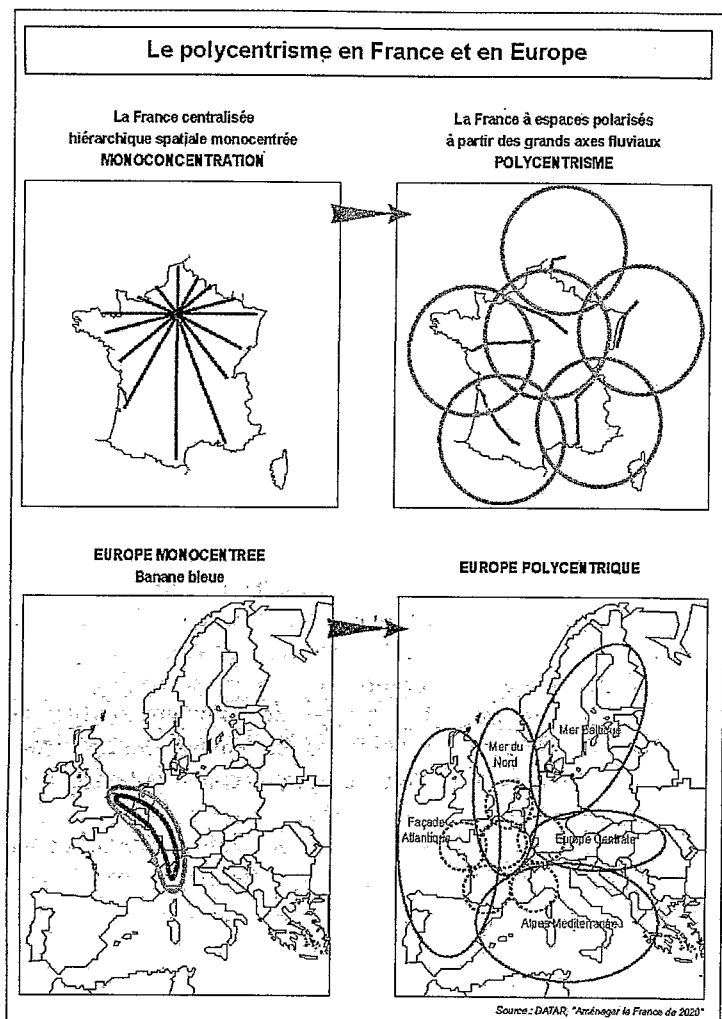
Il ressort de ces entretiens que la fonction prioritaire qui sera demandée dans l'avenir aux Haras nationaux sera celle d'un institut technique au service des entreprises.

Sur le deuxième point, le lien entre l'insertion dans l'économie régionale et le développement des programmes européens interrégionaux existants et surtout à venir, a retenu l'attention.

L'objectif de ces programmes est d'édifier une société européenne par "agrafages" de plusieurs régions de différents pays qui ont en commun des problèmes économiques et une culture.

Ainsi, la pertinence du thème du cheval pour les régions de l'espace atlantique de l'Irlande au Portugal a été bien perçue à Niort comme au Mont-Saint-Michel; pour ces régions situées à la périphérie du marché européen, le cheval représente en effet un produit typique particulièrement adapté, reconnu et de qualité; au demeurant, la France hippique accepte-

# DOSSIER : Une nouvelle politique pour le cheval



rait mal que, pour des raisons d'aménagement du territoire, l'aide publique aux activités liées au cheval soit concentrée sur la seule façade atlantique du pays (Cf carte "Arc Atlantique").

Ainsi, la présence du cheval dans l'expression culturelle de toutes les régions euroméditerranéennes a été évoquée par le directeur du Haras d'Uzès.

De même, l'opportunité de la convention alpine internationale a également été mise en évidence.

Nous changeons d'époque: le monde du cheval traditionnellement tourné vers l'Etat comprend qu'il lui faut désormais jouer aussi la carte du couple Région-Europe (Cf. carte "le polycentrisme en France et en Europe").

Sur le troisième point, on peut dire que l'initiative des Conseils des chevaux est perçue et approuvée comme un renforcement du lien du cheval au terroir et au territoire.

Des entreprises, même des entreprises hippiques, peuvent être délocalisées en Europe centrale, voire sur d'autres conti-

nents. Le terroir et le territoire, eux, ne seront jamais délocalisés.

Le terroir, c'est la conjonction de trois facteurs de production: le sol, le climat et - le plus important des trois - le savoir-faire humain.

Le territoire ajoute au terroir un facteur de production et d'attractivité supplémentaire, celui des fonctions urbaines d'appui aux entreprises, notamment la fonction recherche - enseignement supérieur d'une capitale régionale.

La région Basse-Normandie, par exemple, qui prend en compte le cheval dans sa politique de développement local, accorde beaucoup d'importance, dans sa stratégie à cet égard, à l'équilibre de la valorisation de son patrimoine d'une part et de la présence sur son sol de pôles en réseau de recherche - développement d'autre part (terre d'histoire et terre de progrès).

Pour Les Haras nationaux chargés de services collectifs au profit des acteurs du monde du cheval et des collectivités

territoriales, le XXI<sup>e</sup> siècle s'ouvre avec la perspective de nouvelles missions, en particulier celle d'avoir à monter des programmes intégrés dans leurs aspects techniques, administratifs et financiers, de nouveaux métiers et de nouvelles méthodes. Ils auront les atouts d'une activité qui devient de plus en plus un phénomène de société et les chances mais, aussi les risques, des enjeux mouvants des politiques d'aménagement des territoires.

M. DE VAULX

P.-S. Une qualité sera demandée aux futurs cadres des Haras nationaux: l'habileté.